



> Lire cet article sur le site web

Le CNC souhaite réduire le délai de diffusion des films à la télé et sur les plateformes de VOD

R.D. mercredi 20 Août 2014 à 18:43Le Centre national du cinéma souhaite réduire les délais de mises à disposition des films, après leur sortie en salles, pour la télévision et les plateformes de VOD par abonnement. La réforme de la chronologie des médias se prépare. Les débats sur ce dossier sont toujours en cours et les nombreux rapports se cumulent. Le dernier en date étant celui du CNC. Le Centre national du cinéma et de l'image animée a remis, en juillet, une série de propositions aux organisations professionnelles concernées selon les Echos .Le but étant d'adapter, à l'heure du numérique, le calendrier d'exploitations des films après leur sortie en salles sur les autres supports, qu'il s'agisse des chaînes payantes, gratuites ou encore des plate-formes de VOD... Le CNC ne propose pas une révolution mais une adaptation. Il plaide ainsi pour une réduction de deux mois de la période séparant la sortie en salles d'un film et sa diffusion sur les chaînes de télévision. Ainsi, une chaîne comme Canal+ serait en mesure de les diffuser huit mois après leur sortie en salles. Les chaînes gratuites, elles, pourraient diffuser un film vingt mois après sa sortie contre 22 actuellement. Concernant la vidéo à la demande, le CNC souhaite que le délai d'exploitation reste à quatre mois après la sortie du film dans les salles obscures. Toutefois, il pourrait y avoir des dérogations notamment pour les longs-métrages ayant reçu un accueil difficile. Ceux ayant réalisé moins de 20 000 entrées sur les quatre premières semaines d'exploitation en salles pourraient automatiquement sortir sur les plateformes VOD seulement trois mois après sa sortie. Enfin, pour la vidéo à la demande par abonnement, le CNC propose de ramener le délai de mise à disposition des films sur les plateformes de 36 à 24 mois. Une fenêtre de tir plus restreinte que celle proposée par le rapport de Pierre Lescure.



VOD : FACE À NETFLIX, PARIS PEINE À MENER LA CONTRE-OFFENSIVE

Face à l'arrivée de Netflix, l'exécutif tente d'aider les opérateurs français

Les chaînes de télévision espèrent voir réduites leurs obligations de soutien à la création française

Puisqu'on ne peut imposer nos vues au méchant Américain, aidons ses gentils concurrents français. Le gouvernement réfuterait la formule, mais elle résume son état d'esprit alors que Netflix proposera ses services en France à compter du 15 septembre.

En vain, les autorités ont tenté de convaincre le champion de la vidéo en ligne par abonnement de s'installer physiquement dans l'Hexagone – l'Américain lui a préféré les Pays-Bas – et d'épouser la régulation à la française. Elles cherchent désormais à favoriser les acteurs « vertueux » qui contribuent, eux, à soutenir la création cinématographique et audiovisuelle française.

« Arnaud Montebourg et moi-même sommes engagés dans une stratégie de souveraineté culturelle et numérique de la France », a résumé la ministre de la culture Aurélie Filippetti, dans *Le Figaro* le 21 juillet. Proposant de « promouvoir et développer l'excellence des acteurs hexagonaux dans le domaine de la vidéo à la demande (à l'acte et par abonnement) ».

Au programme : l'évolution de la chronologie des médias, qui régit le moment auquel les films sont autorisés à passer en salles, à la télévision, etc. Le 15 septembre, les professionnels, à l'invitation du Centre national du cinéma (CNC), se prononceront sur les propositions du gouvernement : pour la vidéo à la demande par abonnement, le délai serait ramené de 36 à 24 mois après la sortie en salles,

mais uniquement pour les acteurs qui financent la création française, donc pas Netflix. Le délai respecté par Canal+ passerait lui de dix à huit mois et celui des chaînes gratuites de vingt-deux à vingt mois.

La proposition n'est pas révolutionnaire mais « est satisfaisante... si elle est acceptée », pense Bruno Delecour, président de FilmoTV, un service de vidéo à la demande qui revendique 200 000 abonnés. En effet, la chronologie des médias résulte d'un accord interprofessionnel, l'exécutif n'en décide pas.

« La chronologie des médias doit s'adapter aux évolutions, mais si nos délais de diffusion sont touchés, il faut que nos obligations soient revues à la baisse », prévient Benoît Louvet, directeur général adjoint en charge des acquisitions et du négoce des droits chez TF1, qui rappelle ainsi que le groupe doit consacrer 3,2% de son chiffre d'affaires aux films français.

Chez Canal+, le président Bertrand Meheut se félicite de la « prise de conscience » du gouvernement. Mais « on n'est pas encore assez mobilisé dans l'allègement des contraintes des acteurs français », juge le dirigeant du groupe qui édite notamment Canalplay (450 000 abonnés). Les chaînes militent pour une réduction de leurs obligations de production et de diffusion de la création française. Ce qui n'est pas à l'agenda gouvernemental.

Pour l'heure, l'exécutif a réformé l'aide du CNC à la vidéo à la demande, réservée aux « acteurs vertueux » : jusqu'ici accordée au

cas par cas, elle deviendra automatique et pourra croître en volume.

En parallèle, le gouvernement prépare avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel une évolution du « décret SMAD », qui régit les obligations des services de médias audiovisuels à la demande. Celle d'exposer un pourcentage d'œuvres françaises dans son catalogue pourrait

« Il est illusoire d'imaginer tous les producteurs sur une même plate-forme »

Bertrand Meheut
président de Canal+

ainsi être annualisée et non plus continue. Mais là encore, pas de big bang en vue.

A court terme, le gouvernement insiste sur la nécessité d'améliorer l'offre anti-Netflix en favorisant les rapprochements entre acteurs français. Une idée qui a toujours échoué. Sollicité par M. Montebourg, Orange préparerait notamment le lancement d'une clef connectée donnant accès à des services sur son téléviseur, un peu comme Chromecast de Google.

Dans le secteur, tous les acteurs discutent en ce moment, note un observateur. Notamment Orange et Canal+. M. Meheut reconnaît une « excellente collaboration » avec Orange en général. Tout en prévenant : « Il est illusoire d'imaginer tous les producteurs de contenus se mettant ensemble sur une





plate-forme commune». TF1 a aussi des échanges mais ne s'exprime pas sur le sujet.

Dernier chantier : créer un genre d'annuaire des services vertueux dans la Vidéo à la demande. Le ministère de la culture va lancer un appel d'offres, avec aide à la clef. *« Tout cela va dans le bon sens mais ça reste trop timide et trop tard »*, juge un acteur du secteur.

Chez Netflix, on ne commente pas les projets du gouvernement. L'heure est aux Emmy Awards, qui, lundi 25 août, devraient consacrer certaines des séries maison. ■

ALEXANDRE PIQUARD